

REPONSES AUX QUESTIONS DES CANDIDATS

Procédure : Appel d'offre ouvert

référence : 2023-4447

Objet de la consultation :

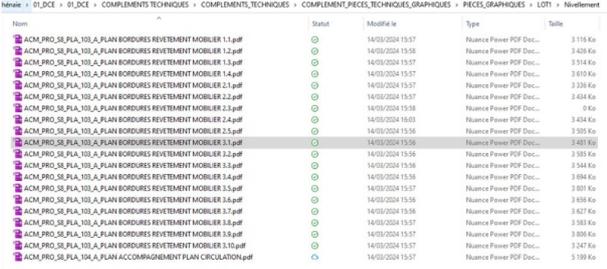
MARCHÉ DE TRAVAUX AMÉNAGEMENT D'UN AXE MAGISTRAL CYCLABLE ENTRE LA GARE ET BOTTIÈRE CHÉNAIE

Date limite de remise des offres fixée initialement au 06/05/2024 à 12h00

Réponses aux questions posées par des candidats :

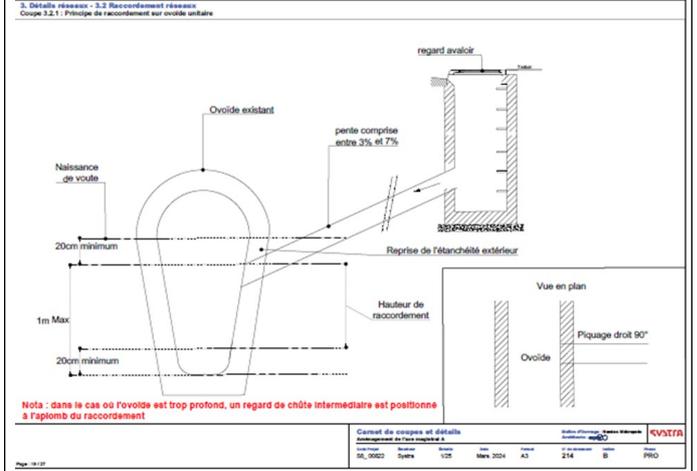
Questions	Réponses
Réponses données le 22/03/2024	
Question n° 1 : Concernant l'annexe "Données de la collectivité", que vous sollicitez au stade de l'attribution, pouvez-vous apporter des précisions sur le type de données dont il est question, s'agit-il exclusivement des données résultant de la réglementation RGPD ? et sinon quelles sont les autres données que nous devons traiter ?	Réponse n° 1 : L'annexe "Données de la collectivité" est bien à fournir dans le cadre de la loi RGPD. Elle est jointe au DCE et sera remise, dûment complétée (<u>sans que cela constitue une obligation</u> , cette annexe pouvant être renseignée par le seul titulaire, au plus tard avant le démarrage du contrat).
Réponses données le 29/03/2024	
Question n° 2 : Bonjour, Serait-il possible d'obtenir un délai supplémentaire pour la remise de l'offre ? Merci d'avance,	Réponse n° 2 : L'axe cyclable devant être livré pour septembre 2025, il ne semble pas possible de répondre favorablement à votre demande.
Question n°3 Bonjour, Pourriez-vous nous transmettre les plans au format DWG ainsi que le planning général au format PWT. Cordialement.	Réponse n° 3 : https://we.tl/t-nvAEig4lkW Les fichiers dwg suivants sont transmis : <ul style="list-style-type: none">- Plan masse- Plan de structures de chaussée- Plan d'éclairage- Plan d'assainissement

<p>Question n°4</p> <p>LOT 2 EV Il y a une erreur d'intitulé de colonne dans le DQE, et plus précisément dans la portion de tableau correspondant au "TOTAL TRAVAUX", la colonne TOTAL H.T est à remplacer par PU H.T.</p>	<p>Réponse n° 4 :</p> <p>En effet : un nouveau tableau est transmis.</p>
<p>Question n°5</p> <p>Bonjour, compte tenu de l'importance du dossier, de notre plan de charge et de la période de congés est-il possible de reporter la date limite de remise des offres ? vous remerciant de votre compréhension cdlt</p>	<p>Réponse n° 5 :</p> <p>Cf réponse à la question n°2 : L'axe cyclable devant être livré pour septembre 2025, il ne semble pas possible de répondre favorablement à votre demande.</p>
<p>Question n°6</p> <p>Bonjour, Le règlement de consultation indique qu'une visite du site est obligatoire. Pouvez-vous préciser la ou les dates de visites et horaires ? Merci</p>	<p><u>Réponse n° 6 :</u></p> <p><u>Pour le lot 2 :</u> La visite de site est obligatoire, mais à l'initiative de l'entreprise. Un reportage photo et une lecture critique du site attestera de cette visite.</p> <p><u>Pour le lot 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La visite se déroulera le mardi 9 Avril de 10h30 à 12h30) en présence de l'entreprise Systra. - Pour les candidats non disponibles à cette date, la visite est alors de leur initiative. Il est demandé un reportage photo et une analyse critique du site et du contexte dans lequel l'entreprise évoluera. Les questions et réponses formulées lors de la visite du 9 avril seront partagées via la plate-forme. - <p>NB : Merci aux candidats de nous indiquer leurs présence sur le créneau du 9 avril. Réponse souhaitée avant le 05/04 à 9h.</p>
<p>Question n°7</p> <p>Bonjour, Veuillez trouver en PJ un doc contenant 3 questions pour le lot 1. Merci</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Dans le RC, article 4.2 – Contenu de l'offre électronique, il est indiqué qu'un DPGF ainsi qu'un BPU et un DQE sont à fournir. Or, il n'y a pas de DPGF joint au DCE. Par ailleurs, dans l'AE et le CCAP, il est bien indiqué que les prix sont unitaires. Pouvez-vous confirmer les pièces financières à remplir ? 2) Dans le DE, la TC1 est la « Place du commandant Cousteau » et la TC2 est l'« hydro décapage ». Tandis que dans l'AE, la TC1 est l'« hydro décapage » et la TC2 est la « Place du commandant Cousteau ». Pouvez-vous confirmer quel document est correct ? 3) Dans l'AE, article 2 – Prix, la variante n°1 correspond-t-elle à la zone de la section courante et la variante n°2 à la zone du giratoire Cousteau ? 	<p>Réponse n° 7 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) en effet, il n'y a pas de DPGF, il faut compléter les BPU-DQE. 2) L'acte d'engagement du lot 1 a été corrigé, pour être en cohérence avec les BPU et DQE. La tranche optionnelle 1 correspond donc à al Place du Commandant Cousteau. La tranche optionnelle 2 à l'hydrodécapage de la piste cyclable. 3) Deux variantes sont autorisées : cf article 2,2,1 du RC. Les tableaux de l'article 2 de l'AE servent à les compléter. Ils ont été modifiés pour plus de clarté : le nouvel AE du lot 1 est donc à compléter.
<p>Question n°8</p>	<p>Réponse n° 8 :</p>

<p>Bonjour N'ayant pas de travaux de signalisation de voie ferrée dans le DQE, est-il possible de supprimer la demande de qualification 663 = &gt; Utilisation de la 662 pour les feux SLT routiers liés au tramway ?" Merci, cdlr</p>	<p>Cette qualification est supprimée. Veuillez noter cependant que de la SLT sera en interface forte avec le tramway et qu'il est donc demandé de justifier des compétence pouvant assurer cette interface.</p>
<p>Question n°9</p> <p>Bonjour, Veuillez trouver en PJ une question pour le lot 1.</p> <p>« Un fichier de plan 2.3 est à 0 ko. Pouvez vous le redéposer sur la plateforme »</p> <p>Lot 1 :</p> <p>1) Un fichier de plan 2.3 est à 0 ko. Pouvez-vous le redéposer sur la plateforme ?</p> 	<p>Réponse n° 9 :</p> <p>Plan fourni à nouveau.</p>
<p>Question n°10</p> <p>Lot 1 Pouvez-vous nous faire parvenir les plans au format DWG ? Merci</p>	<p><u>Réponse n° 10 :</u></p> <p>https://we.tl/t-nvAEig4lkW</p> <p>Les fichiers dwg suivants sont transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan masse - Plan de structures de chaussée - Plan d'éclairage - Plan d'assainissement
<p>Question n°11</p> <p>Lot 1 Sur le carnet de structure, n'apparaît que le type de structure pour la chaussée sans tenir compte des stationnements. Faut-il prendre en considération que la structure des stationnements est identique à la structure de voirie ? Merci</p>	<p>Réponse n° 11 :</p> <p>Pour les stationnements, prévoir une structure de chaussée différente de celle de la voirie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 à 20cm de GNT sur PF2 - Imprégnation - 6cm d'enrobé BBSG.
<p>Question n°12</p> <p>Bonjour. Une visite du site est obligatoire pour cette consultation. Y a t il une visite groupée de prévue ou faut il prendre rendez-vous et si oui avec qui? Merci pour votre retour.</p>	<p>Réponse n° 12 :</p> <p>cf réponse à la question 6</p>

Réponses données le 03/04/2024

<p>Question n° 13 :</p> <p>Aux vues des vacances scolaires et ponts du mois de mai et afin de vous remettre une offre technique parfaitement aboutie et une offre commerciale compétitive, est-il possible de décaler la remise des offres au 17/05/2024 ?</p>	<p>Réponse n° 13 :</p> <p>L'axe cyclable devant être livré pour septembre 2025, il ne semble pas possible de répondre favorablement à votre demande.</p>
<p>Question n° 14 :</p> <p>Y-a-t-il un emplacement prévu pour la base vie ? Si oui, lequel ?</p>	<p>Réponse n° 14 :</p> <p>Il n'y a pas d'emplacement « sanctuarisé » pour une base vie. Pour la gestion de son personnel, l'entreprise peut mobiliser des roulottes/bungalow qu'elle dispose sur les emprises chantier ou à proximité.</p> <p>Pour le stockage des matériaux, il est permis au titulaire d'en stocker une partie sur site si le volume et les dispositions de stockage sont sécuritaires.</p> <p>Le candidat peut se référer au prix 0.1.2 du BPU.</p> <p>Pour les secteurs éloignés où l'entreprise travaille simultanément, il pourra être pertinent que l'entreprise mette à disposition « plusieurs bases vie ». Ces éléments sont rémunérés dans ce même prix 0.1.2. L'entreprise adapte ce montant selon son parti pris.</p>
<p>ERRATUM le 03/04/2024</p>	
<p>Question n°6</p> <p>Bonjour, Le règlement de consultation indique qu'une visite du site est obligatoire. Pouvez-vous préciser la ou les dates de visites et horaires ?</p>	<p>Réponse n° 6 :</p> <p>L'article 1.1 du règlement de la consultation prévoit une visite obligatoire du site. Les candidats aux lots 1 et 2 sont donc invités à prendre contact avec la direction de l'espace public de Nantes Métropole : https://marchespublics.nantesmetropole.fr</p> <p>Ils devront obligatoirement joindre à leur offre l'attestation de visite (selon le modèle versé au DCE) datée et signée par un représentant de l'acheteur.</p> <p><u>LOT 1</u></p> <p>Une visite est programmée le 09/04/2024 de 10h30 à 12h30 et une réponse des candidats est souhaitée avant le 05/04/2024 à 9h00 pour indiquer leur présence.</p> <p><u>LOT 2</u></p> <p>Une visite est programmée le 12/04/2024 de 9h30 à 11h30 et une réponse des candidats est souhaitée avant le 10/04/2024 à 9h00 pour indiquer leur présence.</p>
<p>Réponses données le 05/04/2024</p>	

<p>Question n° 15 :</p> <p>Prix 11.3.10 - raccordement sur réseau ovoïde existant.</p> <p>Le raccordement se fait-il à la génératrice supérieure ou au fil d'eau de l'ovoïde ?</p>	<p>Réponse n° 15 : Le raccordement se fait sous la voûte, avec une marge de sécurité. Une coupe de principe détaille le sujet . Coupe 3.2.1 du doc ACM_PRO_SYS_CAR_214_B</p> 
<p>Question n° 16 :</p> <p>Prix 11.4.20 - Pose seule de bordures granit préalablement déposées / reprises sur stock.</p> <p>Faut-il compter dans ce prix la dépose de la bordure ?</p>	<p>Réponse n° 16 :</p> <p>La dépose soignée de bordures existante n'est pas rémunérée dans ce prix. Elle est rémunérée au prix 11.1.3 : Dépose soignée de bordure et stockage sur site</p>
<p>Réponses données le 10/04/2024</p>	
<p>Question n° 17 :</p> <p>Pouvez-vous transmettre les plans paysage en dwg ?</p>	<p>Réponse n° 17 :</p> <p>Les plans sont disponibles dans le dossier dwg à télécharger via le lien suivant : https://we.tl/HYifV0Ypdh</p>
<p>Réponses données le 19/04/2024</p>	
<p>Question n° 18 :</p> <p>Pouvez-vous s'il vous plait préciser dans le DQE/BPU, par lignes de végétaux, le conditionnement</p> <p>des arbres tiges, cépées et arbustes ? (mottes, conteneur).</p>	<p>Réponse n° 18 :</p> <p>Les arbres tiges et cépées seront de préférence conditionnés en motte ou racines nues. Les arbustes en conteneurs. A votre appréciation si certains sujets méritent un autre conditionnement.</p>
<p>Question n° 19 :</p>	<p>Réponse n° 19 :</p>

<p>Les végétaux des lignes de prix suivantes sont demandés en micro-mottes dans le DQE/BPU et en conteneurs dans le CCTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C4.4 - C4.10 - C4.16 - C4.17 <p>Pouvez-vous corriger s'il vous plait ?</p>	<p>Il s'agit bien de micro-mottes, la densité devra certainement être ajustée (augmentée) en fonction des surfaces plantées. En terme de plantation et de travail du sol, il est demandé d'avoir un impact minimal au pied des platanes existants, d'où la préconisation de micro-mottes.</p>
<p>Question n° 20 :</p> <p>En page 41 du CCTP, il est prévu la fourniture de plantes en micro-mottes (Briza media / Geranium renardii / Hedera helix 'Algerian Bellecour'), cependant ces trois essences ne sont pas présentées dans le DQE/BPU. Pouvez-vous préciser ou corriger s'il vous plait ?</p>	<p>Réponse n° 20 :</p> <p>Effectivement il faut tenir compte du DQE/BPU dans lesquels sont bien stipulées les plantes en micro-mottes à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Calamagrostis acutiflora 'Karl Foester' - micro-motte Euphorbia characias - micro-motte Perovskia atriplicifolia - micro-motte Pittosporum tobira 'Nana' - micro-motte
<p>Question n° 21 :</p> <p>Pour faire suite à la réponse n°4 du 29/03/24, sauf erreur, le nouveau DQE corrigé n'a pas été transmis.</p>	<p>Réponse n° 21 :</p> <p>Nouveau DQE corrigé transmis sur la plate-forme.</p>
<p>Question n° 22 :</p> <p>Certains documents complémentaires au marché ont été rajouté à la consultation via des liens wetransfert qui ne sont aujourd'hui plus valides. Pouvez-vous s'il vous plait rajouter ces documents à la consultation ?</p>	<p>Réponse n° 22 :</p> <p>Les documents complémentaires (plan lot 2) sont disponibles dans le dossier à télécharger via le lien suivant :</p> <p>https://we.tl/t-Z5PtbpbhZ</p>
<p>Question n° 23 :</p> <p>LOT 2 POSTE C7.1 : Pouvez-vous confirmer qu'il faut intégrer des bulbes sur 7% de la surface de prairie fleurie (cf CCTP page 42) ?</p>	<p>Réponse n° 23 :</p> <p>Oui</p>
<p>Question n° 24 :</p> <p>LOT 2 POSTE C8.5 : support de grimpantes La description de l'ouvrage est différente entre le BPU et</p>	<p>Réponse n° 24 :</p> <p>Il faut tenir compte de la description faite dans le CCTP.</p>

le CCTP. Pouvez-vous préciser s'il vous plait ?	
<p>Question n° 25 :</p> <p>Lot 1 – Prix 12.8.1 Fourniture de boucles routières/cycles</p> <p>Devons-nous prévoir des détecteurs magnétiques neufs pour les boucles routières ? Si oui, combien ?</p> <p>Devons-nous prévoir le système complet de comptage cycle avec capteur, carte relais et boîtier ? Si oui, combien ?</p>	<p>Réponse n° 25 :</p> <p>La fourniture des boucles est répartie de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Boucles routière de micro-régulation (B) : 27 dont 9 avec détecteurs neufs • Boucles cycles de micro-régulation (Bb) : 15 avec détecteurs neufs • Boucles routières de comptage (PM) : 4 dont 1 avec détecteur neuf • Boucles cycles de comptage (CV) : 6 dont 4 avec détecteurs neufs <p>Il est entendu par détecteur neuf, la fourniture, la pose et les raccordements des équipements dans l'armoire.</p>
<p>Question n° 26 :</p> <p>Lot 1 – Prix 12.10.1 Fourniture et pose armoire équipée pour un contrôleur 12 lignes de feu</p> <p>Devons-nous prévoir le switch type HIRSCHMANN RSP30 dans l'armoire contrôleur + tiroir optique ?</p>	<p>Réponse n° 26 :</p> <p>Le MOE confirme que le switch de type HIRSCHMANN (cas réseau FO : voir chapitre 8.3.4 du CCTP) + tiroir optique sont à fournir dans le prix 12.10.1.</p>
<p>Question n° 27 :</p> <p>Lot 1 – Prix 12.9.1 Pièces de rechange</p> <p>Quelles pièces devons-prévoir et quelles quantités ?</p>	<p>Réponse n° 27 : La liste des pièces de rechanges est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un support de feu 3,6m fusible (yc tiges d'ancrages et gabarit) • Un support de feu 2,6m (yc tiges d'ancrage et gabarit) • Une lanterne 3 feux ø200 d'un R11 • Un répéteur 3 feux ø100 d'un R11 • Un signal R12 (yc module sonore) • Un signal R12m (yc module sonore) • Un signal R13c • Un détecteur cycle pour la micro-régulation <p>Un détecteur cycle pour le comptage</p>
<p>Question n° 28 :</p> <p>Dans le dossier compléments techniques/pièces graphiques/lot1/synthèse et réseaux secs : le plan ACM_PRO_SYS_PLA_204_B ne s'ouvre pas. Pouvez-vous nous le renvoyer svp ?</p>	<p>Réponse n° 28 :</p> <p>Plan mis à disposition sur la plate-forme</p>
<p>Question n° 29 :</p> <p>Il y a une incohérence des postes C8.4 et C8.5 entre le descriptif du BPU (corde coco) et le carnet de détail (fil Galva et tendeur).</p>	<p>Réponse n° 29 :</p> <p>Il faut tenir compte de la description faite dans le CCTP et dans le carnet de détail.</p> <p>Pour l'élagage il s'agit de certains platanes sur</p>

<p>Est-il possible de nous dire le document auquel se référer ?</p> <p>Concernant le poste B2 – Elagage, est-il possible de clarifier les arbres à élaguer ?</p>	<p>Stalingrad et de petits prunus sur Dalby. Dans les deux cas, un état des lieux et une validation sur place sera effectuée avec la DNJ.</p>
<p>Question n° 30 : lot 2</p> <p>Le RC précise qu'il est nécessaire d'avoir la qualification « Elagage dans l'environnement de lignes HTB » (anciennement H225) pour répondre à l'AO. Étant donné le type de prestation à réaliser, est-il possible de répondre avec une qualification « Elagage dans l'environnement de lignes BT ou HTA » (anciennement H221) ?</p>	<p>Réponse n° 30 :</p> <p>Oui.</p>
<p>Question n° 31 : lot 2</p> <p>Poste A3 : le BPU mentionne, en plus du constat d'huissier :</p> <p>o la protection des ouvrages et installations fixes tels que les bancs, corbeilles, candélabres, panneaux, abris voyageurs... existants sur le domaine public</p> <p>o la protection des arbres, arbustes, massifs, gazons... compris dans l'emprise du chantier en respectant les prescriptions du règlement de voirie.</p> <p>Sauf erreur, les prestations de protection des arbres sont au lot 1 et notre CCTP ne détaille pas ces prestations. Que doit-on prévoir ?</p>	<p>Réponse n° 31 :</p> <p>La protection des arbres est bien au lot 1.</p> <p>Il s'agit d'une erreur de mention dans le BPU.</p>
<p>Question n° 32 : lot 2</p> <p>poste B2 :</p> <p>o pouvez-vous confirmer quels arbres sont concernés par l'élagage ?</p>	<p>Réponse n° 32 :</p> <p>La protection des arbres est bien au lot 1.</p> <p>Il s'agit d'une erreur de mention dans le BPU.</p>
<p>Question n° 33 : lot 2</p> <p>poste C.8.4 : le CCTP décrit une cordelette chanvre tandis que le carnet de détail mentionne un fil d'acier galvanisé. Que doit-on prévoir ?</p>	<p>Réponse n° 33 :</p> <p>Pour la mise en défens, il faut se référer à la description faite dans le CCTP (cordelette chanvre). Les tendeurs en acier galva sont prévus uniquement pour les structures de grimpanes. Il y'a une erreur dans le carnet de détail.</p>
<p>Question n° 34 : lot 2</p> <p>Poste C.8.5 : doit-on prévoir des poteaux percés pour le passage du fil d'acier ou peut-on le poser en applique sur les poteaux ?</p>	<p>Réponse n° 34 :</p> <p>Pour les mises en défens (poteaux+corde chanvre) ainsi que les structures pour grimpanes (poteaux+fil acier galva), les poteaux doivent être percés.</p>
<p>Question n° 14 :</p> <p>Y-a-t-il un emplacement prévu pour la base vie ? Si oui, lequel ?</p>	<p>Complément de réponse :</p> <p>Deux emplacements pourraient être envisagés, sous réserve des autorisations à demander, jusqu'en juin 2025 :</p> <p>- 197 route de Sainte Luce</p> <p>ou</p> <p>- places de stationnement situées rue Francisco</p>

	Ferrer
<p>Question n°35 : lot 2</p> <p>Concernant les travaux d'élagage, pouvez-vous préciser quel type d'intervention est attendu? Taille de réduction (type taille en rideau des platanes) ou taille sécuritaire pour les travaux? Les deux sont mentionnés dans le BPU</p>	<p>Réponse n°35 :</p> <p>Il s'agit d'une taille douce d'entretien et de réduction en fonction des différentes essences.</p> <p>La visite de site a pu vous permettre d'apprécier le type d'intervention requise.</p>
Réponses données le 23/04/2024	
<p>Question n°36 : lot 2</p> <p>Lot 2 : Bonjour, nous identifions un doublon pour le mémoire technique : « Mémoire sécurité » et « Mesure pour assurer la sécurité du chantier ». Afin de ne pas surcharger le mémoire, est-il possible de préciser les attendues ? Merci</p>	<p>Il y a les moyens humains d'un côté et les moyens matériels à mettre en place pour garantir la sécurité avec l'environnement.</p> <p>Mémoire sécurité correspond aux mesures à prendre pour garantir la sécurité des ouvriers, il s'agit donc pour le candidat de détailler l'ensemble des mesures</p> <p>et Mesure pour assurer la sécurité du chantier correspond aux mesures à prendre pour garantir la sécurité environnementale il s'agit donc pour le candidat de détailler l'ensemble des mesures</p>
<p>Question n°37</p> <p>Bonjour, Le plan ACM_PRO_SYS_PLA_204_B au format dwg fourni s'ouvre mais apparaît toujours vierge, serait-il possible de nous renvoyer les xref manquants + conversion PDF fonctionnelle.? Par avance merci Cordialement</p>	<p>Ci-joint un lien wetransfer pour télécharger le .zip du plan avec les xref associées. Si cela ne fonctionne toujours pas, les candidats peuvent se référer au plan PDF présent dans le dossier de consultation.</p> <p>https://we.tl/t-PWc72YHTq</p>

Pour faciliter le traitement des questions, les candidats sont invités à regrouper leurs questions